AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 430 DU 1ER JUILLET 2026

portant nomination de monsieur **Arpin Kady FALADE** en qualité de Directeur général de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-398 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

vu le décret n° 2020-044 du 22 janvier 2020 portant approbation des statuts de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin ;

vu le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026 du Conseil d'administration la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin ;

sur proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er juillet 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Arpin Kady FALADE** est nommé Directeur général de la Société d'Exploitation du Guichet unique du Bénin.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1er juillet 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

Georges ALE

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 2 ; HCJ : 1 ; MINISTERES : 24 ; SGG : 1 ; INTERESSÉ : 1 JORB : 1.